

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance ordinaire du 7 avril 2026**



SEANCE DU  
7 AVRIL 2026

OBJET DE LA  
DELIBERATION

DÉSIGNATION D'UN  
CORRESPONDANT  
DÉFENSE

Le sept avril deux mille vingt-six à 19 heures 00, les membres du conseil Municipal de la Commune de DOURGES se sont réunis suite à la convocation qui leur a été adressée le 31 mars 2026 par Monsieur Tony FRANCONVILLE, Maire, conformément aux articles L 2121-10 à L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents : M. FRANCONVILLE Tony. Mme BARLET Stéphanie. M. BOUGHEZAL Julien. Mme WERQUIN Mildred. M. THUILLIEZ Laurent. Mme MIJUN Peggy. M. BAILLET Alain. Mme POCLET Dominique. M. LENBA Ouassini. Mmes DUBAR Pauline. BLONDEAU Nathalie. MM. SCHOLLART Denis. RAVEZ Jean-Marie. Mme LEMAIRE Sabrina. M. SIX Roland. Mme DUJARDIN Séverine. M. SERIO Bernard. Mme MADAU Graziela. M. CROISIER Benjamin. Mme LECOQ Monique. M. BLONDEAU Olivier. Mme GOUAL Rahma. M. RICHARD Frédéric. Mme JOLY Audrey. M. FERNAND Matthieu. Mme CABOCHE Cécile. M. GIBOIRE Antoine. Mme DIOUANI Sarah. Mme LAMPIN Laurence.

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Monsieur GIBOIRE Antoine.

**Monsieur le Maire** expose que, suite au renouvellement du Conseil Municipal, il convient de désigner un Correspondant Défense parmi les membres du Conseil municipal, pour la durée du mandat.

Il précise que le Correspondant Défense est l'interlocuteur privilégié des autorités militaires et des services de l'Etat pour toutes les questions relatives à la défense et à la sécurité nationale. Il contribue notamment à la diffusion de l'esprit de défense et à l'information des citoyens.

**Monsieur le Maire** invite le Conseil Municipal à procéder à cette désignation.

Il indique que l'élection a lieu au scrutin secret conformément aux articles L. 2121-20 et L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Monsieur le Maire** invite les membres du Conseil Municipal à se prononcer à main levée sur le mode de scrutin.

**Le Conseil Municipal**, à l'unanimité, s'est prononcé pour un vote à main levée.

**Monsieur le Maire** propose pour la liste « ALLIANCE CITOYENNE VOUS AVANT TOUT » la candidature de :

- Monsieur Denis SCHOLLART

**En l'absence d'autres candidatures,**

**Le Conseil Municipal,**

**Vu** les résultats du vote,

**Et après en avoir délibéré, par 22 Voix Pour** (M. FRANCONVILLE Tony. Mme BARLET Stéphanie. M. BOUGHEZAL Julien. Mme WERQUIN Mildred. M. THUILLIEZ Laurent. Mme MIJUN Peggy. M. BAILLET Alain. Mme POCLET Dominique. M. LENBA Ouassini. Mmes DUBAR Pauline. BLONDEAU Nathalie. MM. SCHOLLART Denis. RAVEZ Jean-Marie. Mme LEMAIRE Sabrina. M. SIX Roland. Mme DUJARDIN Séverine. M. SERIO Bernard. Mme MADAU Graziela. M. CROISIER Benjamin. Mme LECOCQ Monique. M. BLONDEAU Olivier. Mme GOUAL Rahma), **1 Voix Contre** (M. GIBOIRE Antoine) et **6 Abstentions** (M. RICHARD Frédéric. Mme JOLY Audrey. M. FERNAND Matthieu. Mme CABOCHE Cécile. Mme DIOUANI Sarah. Mme LAMPIN Laurence).

- **DESIGNE** Monsieur Denis SCHOLLART en qualité de Correspondant Défense pour la Commune de DOURGES.

- **RAPPELLE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait en séance les jours, mois et an susdits

Pour extrait conforme au registre

Le Maire,

Le secrétaire de séance



REÇU EN PREFECTURE

le 09/04/2026

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-062-216202747-20260407-DEL12070420